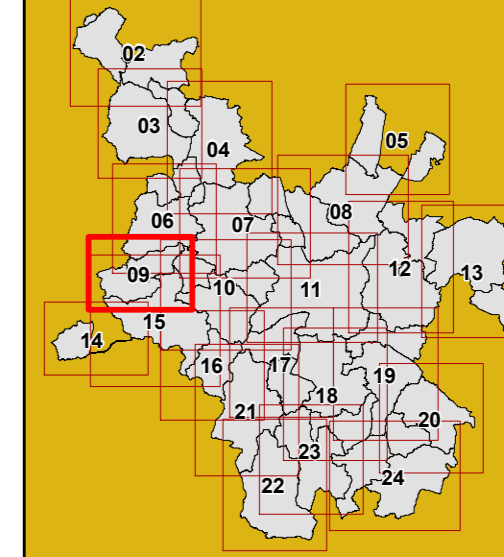




E - ANNEXES

E-4 Taxes et Participations

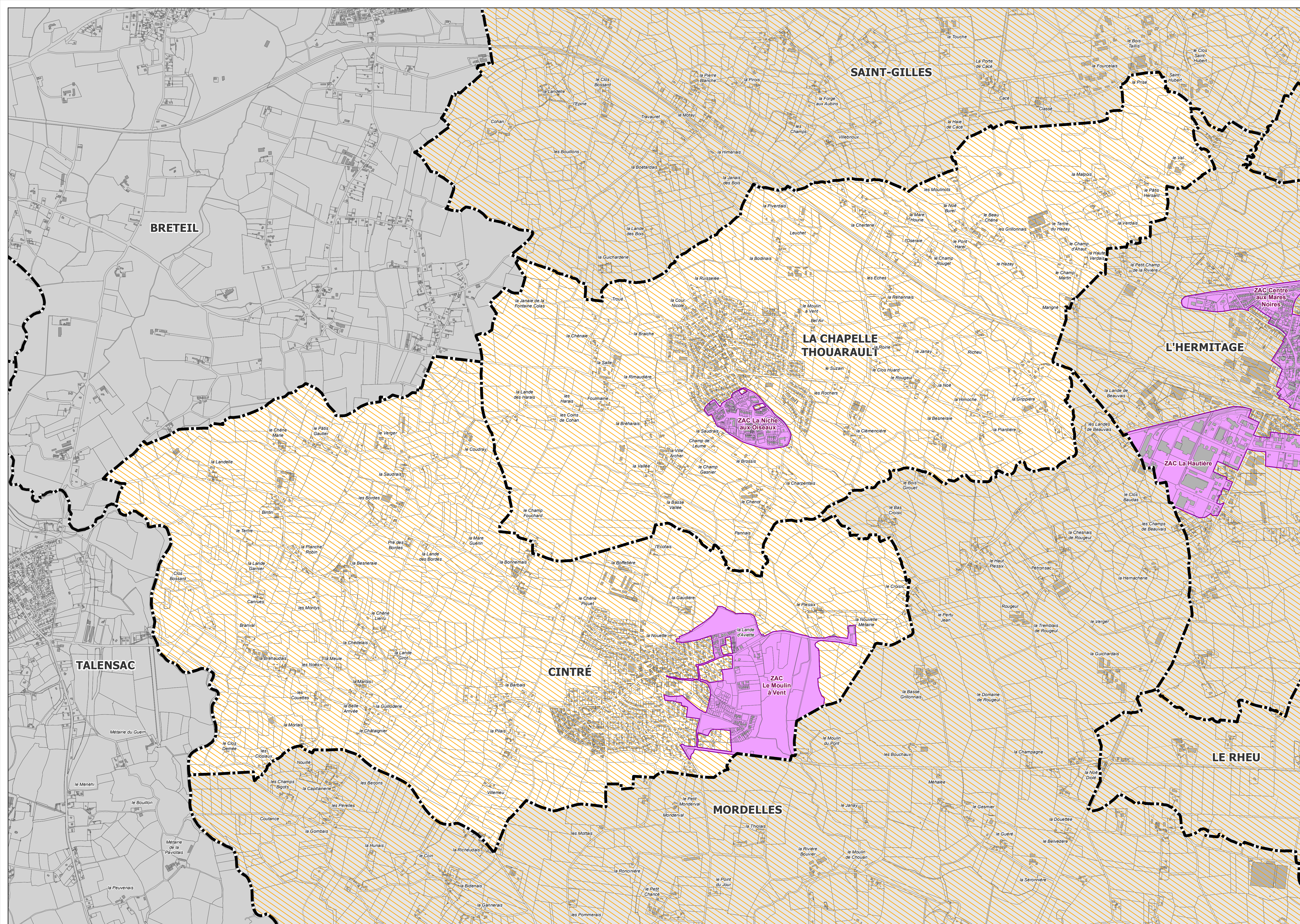


Plan E-4.09

Cintré / La Chapelle-Thouarault

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Mise à jour n°7 par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 27/02/2025

Échelle : 1 / 10 000
Février 2025



Éléments de contexte

- Limite communale
- Parcelle et bâti cadastral

Taxes et participations sectorisées

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur la métropole (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

Taxe d'aménagement

- Taxe d'Aménagement (TA) intercommunale (taux 5% - par délibération du 22/06/2023)
- Taxe d'Aménagement (TA) majorée (taux indiqué sur chaque périmètre) ou de droit commun (taux 1%)

Autres taxes et participations

- Participation pour réalisation des équipements publics au titre des ZAC
- Projet Urbain Partenaire (PUP)
- Participation au titre d'un PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble)
- Participation pour réalisation des voiries et réseaux (PVR)

Taxes qui s'appliquent sur l'ensemble de chaque commune

- Taxe d'Aménagement (TA) départementale créée par délibération du 10/11/2011 du Conseil Général d'Ille et Vilaine, instaurée sur toute les communes (taux de 1,85 %)
- Redevance archéologique préventive (RAP) instaurée sur toute les communes (taux de 0,4 %)